



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RÉUNION DU 24 SEPTEMBRE 2021

COMPTE RENDU

L'an deux mille vingt et un, le 24 septembre à neuf heures, le Conseil départemental, régulièrement convoqué le 6 septembre, s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Bruno FAURE, Président du Conseil départemental.

Sont présents :

Mesdames et Messieurs Didier ACHALME, Dominique BEAUDREY, Jamal BELAIDI, Sophie BENEZIT, Marina BESSE, Jean-Yves BONY, Aurélie BRESSON, Valérie CABECAS, Gilles CHABRIER, Céline CHARRIAUD, Gilles COMBELLE, Alain DELAGE, Annie DELRIEU, Vincent DESCOEUR, Philippe FABRE, Bruno FAURE, Sylvie LACHAIZE, Isabelle LANTUEJOL, Mireille LEYMONIE, Jean MAGE, Pierre MATHONIER, Magali MAUREL, Jean-Jacques MONLOUBOU, Florian MORELLE, Marie-Hélène ROQUETTE, Valérie RUEDA, Valérie SEMETEYS, Christophe VIDAL.

Absent excusé ayant donné pouvoir :

Stéphane FRECHOU donne pouvoir à Magali MAUREL.
Marie-Hélène CHASTRE donne pouvoir à Jean-Yves BONY.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

MISE À LA RÉFORME DU MATÉRIEL APPARTENANT AU DÉPARTEMENT -

- Approuve la liste du matériel à mettre à la réforme.
- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental à organiser la vente selon les procédures en vigueur dans la Collectivité.

LISTE DES MARCHÉS PUBLICS FORMALISÉS -

- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental à signer les marchés et avenants qui ont été attribués lors des Commissions d'appel d'offres du 13 juillet, du 7 septembre et du 21 septembre 2021.

LISTE DES MARCHÉS PUBLICS À PROCÉDURE ADAPTÉE -

- Prend acte des marchés à procédure adaptée et de l'avenant qui ont été attribués lors des Commissions MAPA du 15 juin, 13 juillet, 27 juillet et du 7 septembre 2021.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'OPÉRATION « ADAPTATION DIGITALE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR LA PROTECTION DES AGENTS ET DES USAGERS ET LA PERMANENCE DES SERVICES PUBLICS » -

- Approuve le détail des postes de dépenses suivant pour la partie de l'opération « Adaptation digitale du Conseil départemental pour la protection des agents, la permanence des services publics et la continuité pédagogique dans les collèges en cas de crise » concernant le Département :

Détail des postes de dépenses	Montant
Matériel informatique (PC fixes, PC portables, Casques)	499 562,20 €
Équipements numériques (Visioconférence, Tableaux numériques)	131 584,05 €
Logiciels et supports digitaux (signature électronique, VPN)	177 578,00 €
Total	808 724,25 €

- Approuve le plan de financement suivant :

Plan de financement	Montant
FEDER – REACT UE	646 979,40 €
Autofinancement	161 744,85 €
Total	808 724,25 €

- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à déposer des demandes de subvention et à signer tout document afférent au suivi du projet.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'OPÉRATION « ADAPTATION DIGITALE DES COLLÈGES POUR LA PROTECTION DES AGENTS ET DES USAGERS ET LA CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE » -

- Approuve le détail des postes de dépenses suivant pour la partie de l'opération « Adaptation digitale du Conseil départemental pour la protection des agents, la permanence des services publics et la continuité pédagogique dans les collèges en cas de crise » concernant les collèges :

Détail des postes de dépenses	Montant
Matériel informatique	414 700,00 €
Équipements numériques	132 000,00 €
Classes numériques	117 000,00 €
Total	663 700,00 €

- Approuve le plan de financement suivant :

Plan de financement	Montant
FEDER – REACT UE	530 960,00 €
Autofinancement	132 740,00 €
Total	663 700,00 €

- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à déposer des demandes de subvention et à signer tout document afférent au suivi du projet.

JEUNESSE

FONDS COMMUN DES SERVICES D'HÉBERGEMENT

- Attribue une subvention de 1 888 € au Collège le Méridien de Mauriac pour l'achat d'un bloc moteur self au titre de la répartition 2021 du Fonds Commun des Services d'Hébergement des collèges publics.

DOTATION DE FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES PUBLICS - ATTRIBUTION DE DOTATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Attribue les compléments de dotation aux établissements suivants :
 - 19 030 € au collège la Jordanne d'Aurillac pour la prise en charge des dépenses de gaz occasionnées par un dysfonctionnement intervenu lors du raccordement au réseau de chaleur ;
 - 20 500 € au collège la Ponétie d'Aurillac pour la prise en charge des dépenses de gaz occasionnées par un dysfonctionnement intervenu lors du raccordement au réseau de chaleur et pour le fonctionnement de la cuisine et du chauffe-eau du gymnase.

COLLÈGE PUBLIC GORGES DE LA TRUYÈRE DE PIERREFORT - DÉSAFFECTATION D'UNE PARCELLE

- Propose la désaffectation de la parcelle n° 608 située dans l'emprise foncière du collège afin que la Commune de Pierrefort puisse mener à bien un projet de construction d'une maison médicale.
- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à saisir Monsieur le Préfet afin qu'il prononce la désaffectation de la parcelle n°608 et propose sa rétrocession, à titre gratuit, au profit de la Commune de Pierrefort.

EMPLOI

AVENANT N°1 A LA CONVENTION FSE N°202002424 - ELABORATION DU PDIE / PTIE DU CANTAL 2021-2025

- Décide de programmer 39 802,54 € de dépenses supplémentaires de Fonds Social Européen au titre de la convention de subvention globale FSE 201700014. Le montant total éligible de l'opération est porté à la somme de 149 310,40 € soit un taux de cofinancement FSE de 100 % au Conseil départemental du Cantal pour l'opération conventionnée n°202002424 « 2020-2021 – Élaboration du Programme Départemental d'Insertion et du Pacte Territorial d'Insertion du Cantal 2021-2025 ».
- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer tout document afférent à la convention amendée n°202002424 et au suivi de l'opération.

AVENANT N°1 A LA CONVENTION FSE N°202002264 - DÉVELOPPEMENT D'UN LOGICIEL DE SUIVI DES USAGERS DE LA DASEIL ET DE PILOTAGE DE LA POLITIQUE DÉPARTEMENTALE D'INSERTION

- Décide de programmer 20 951,02 € de dépenses supplémentaires de Fonds Social Européen au titre de la convention de subvention globale FSE 201700014, portant ainsi la participation FSE à 436 419,06 € pour un coût total de l'opération retenu de 545 523,82 € soit un taux de cofinancement FSE de 80 %, au bénéfice du Conseil départemental du Cantal pour l'opération conventionnée n°202002264 « 2020-2021 – Développement d'un logiciel de suivi des usagers de la DASEIL et de pilotage de la politique départementale d'insertion ».
- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer tout document afférent à la convention amendée n°202002264 et au suivi de l'opération.

AVENANT N°1 A LA CONVENTION FSE N°202003829 - INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE DES PERSONNES ÉLOIGNÉES DE L'EMPLOI DANS LE CANTAL PAR LE SPORT EN 2021

- Décide de programmer 7 801,34 € de dépenses supplémentaires de Fonds Social Européen au titre de la convention de subvention globale FSE 201700014, portant ainsi la participation FSE à 24 841,34 € pour un coût total de l'opération retenu de 33 160,10 € soit un taux de cofinancement FSE de 74,91 %, au bénéfice de l'association DAHLIR pour l'opération conventionnée n°202003829 « Insertion socioprofessionnelle des personnes éloignées de l'emploi dans le Cantal par le sport en 2021 ».
- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer tout document afférent à la convention amendée n°202003829 et au suivi de l'opération.

APPUI AUX SERVICES DE REMPLACEMENT - SUBVENTIONS AU SERVICE DE REMPLACEMENT CANTAL ET A L'ASSOCIATION TERRE ENTRAIDE CANTAL

- Décide d'accorder au Service de Remplacement Cantal, dont le siège social est situé 26 rue du 139^{ème} RI – 15000 AURILLAC, une subvention d'un montant de 2 797,50 € correspondant à 20 jours de prise en charge d'agents de remplacement suite au décès d'un chef d'exploitation.
- Décide d'accorder à l'Association Terre Entraide Cantal, dont le siège social est situé 26 rue du 139^{ème} RI – 15000 AURILLAC, une subvention d'un montant de 15 000 € pour le suivi administratif, l'aide à l'organisation du travail et l'accompagnement des familles lors d'un décès au cours de l'année 2021. Cette aide a été calculée au taux de 80 % sur la base d'une dépense subventionnable plafonnée à 18 750 € TTC.

DÉVELOPPER ET PÉRENNISER LES SOCIÉTÉS AGRICOLES - SUBVENTION À L'ADASEA DU CANTAL

- Décide d'accorder à l'ADASEA du Cantal, dont le siège social est situé 26 Rue du 139^{ème} RI – 15000 AURILLAC, une subvention d'un montant de 27 000 € représentant 30 % d'une dépense subventionnable de 90 000 € TTC pour la réalisation des actions 2021 visant à développer et pérenniser les sociétés agricoles.
- Approuve la convention relative à l'attribution d'une aide financière pour le soutien des actions de développement et de pérennisation des sociétés agricoles pour l'année 2021 à intervenir entre le Conseil départemental et l'ADASEA.
- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ladite convention.

SOUTIEN À LA LUTTE CONTRE LA PRÉDATION - SUBVENTION AU GAEC DES VIOLETTES

- Décide d'accorder au GAEC des Violettes, dont le siège social est situé à Saint-Michel – 15100 SAINT-GEORGES, une subvention d'un montant de 958 € pour la mise en place d'un parc électrifié. Cette subvention a été calculée au taux de 80 % sur la base d'une dépense subventionnable de 1 198 € HT.

EQUIPEMENTS CONNECTÉS ET INNOVANTS DES ÉLEVAGES CANTALIENS

- Décide d'accorder vingt-cinq subventions pour un montant global de 55 547,97 € à des agriculteurs pour l'acquisition d'équipements connectés et innovants.

ATTRACTIVITE ET POLITIQUE D'ACCUEIL

CONVENTIONS DE PARTENARIAT ENTRE LES CHAMBRES CONSULAIRES ET LE DÉPARTEMENT DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE D'ACCUEIL D'ACTIFS 2021

- Décide d'accorder dans le cadre du programme d'accueil d'actifs au titre de l'année 2021 les subventions suivantes :
 - 7 000 € à la Chambre d'Agriculture du Cantal ;
 - 3 000 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Cantal ;
 - 3 000 € à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Cantal.
- Approuve les conventions de partenariat entre le Conseil départemental du Cantal et les trois Chambres consulaires.
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer lesdites conventions.

OUVERTURE

CONVENTION POUR L'EXÉCUTION DU SERVICE HIVERNAL SUR UNE ROUTE DÉPARTEMENTALE - COMMUNE DE SAINT-SIMON

- Approuve la convention d'échanges de prestations entre le Conseil départemental et la Commune de Saint-Simon dans le cadre du service hivernal.
- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ladite convention.

ROUTE DÉPARTEMENTALE N°48 - AVENANT À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE À TITRE GRATUIT POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA TRAVERSE DU BOURG DE NEUVÉGLISE-SUR-TRUYÈRE - COMMUNE DE NEUVÉGLISE-SUR-TRUYÈRE

- Approuve l'avenant n°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à titre gratuit pour l'aménagement de la traverse du bourg de Neuvéglise-sur-Truyère, RD 48, ajustant les modalités financières de réalisation de l'opération à un montant de 68 445 €.
- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ledit avenant.

ROUTE DÉPARTEMENTALE N°49 - AMÉNAGEMENT DE LA TRAVERSE DU BOURG D'APCHON

- Décide de prendre en considération les travaux d'aménagement de la RD 49, en traverse du bourg d'Apchon, Commune d'Apchon, pour un montant de participation estimé à 89 392 €.
- Approuve la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à titre gratuit, à conclure avec la Commune d'Apchon, fixant les modalités techniques et administratives de réalisation des travaux.
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention et tout acte s'y rapportant.

ROUTE DÉPARTEMENTALE N°42 - AMÉNAGEMENT DE LA ROUTE D'ACCÈS À LA CARRIÈRE D'ARNAC

- Décide de prendre en considération les travaux d'aménagement de la RD 42 – Accès à la carrière d'Arnac entre les carrefours avec la RD 43 et la voie communale d'Uzols pour un montant de 1 000 000 €.
- Autorise Monsieur le Président à procéder aux acquisitions foncières nécessaires à cet aménagement soit par voie amiable, soit par voie d'expropriation.
- Autorise Monsieur le Président à lancer une enquête publique au titre du code de l'expropriation si cela s'avère nécessaire.

ROUTE DÉPARTEMENTALE N°39 - AMÉNAGEMENT DE LA TRAVERSE DU BOURG DE PRADIERS - COMMUNE DE PRADIERS

- Décide de prendre en considération les travaux d'aménagement réellement réalisés sur la RD 39, en traverse du bourg de Pradiers, Commune de Pradiers, pour un nouveau montant de participation de 65 048 €.
- Approuve la nouvelle convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à titre gratuit, à conclure avec la Commune de Pradiers, annulant la convention signée le 3 Juin 2020 et fixant les modalités techniques et administratives de réalisation des travaux.
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention et tout acte s'y rapportant.

AMÉNAGEMENT DE LA ROUTE DÉPARTEMENTALE N° 678 – DÉCLASSEMENT ET CESSIION DE DÉLAISSÉS AU PROFIT DE TIERS

- Décide de l'annulation de la délibération de la Commission Permanente n°21CP06-20 du 16 juillet 2021 concernant les cessions de terrains à Mesdames Hélène JUGE et Marie-Madeleine VERGEADE.
- Décide de procéder au déclassement et à la cession de terrains sur la route départementale n° 678 sur la Commune de Trizac au profit de deux tiers. Le montant global des ventes s'élève à 152,20 €.
- Autorise les Vice-présidents ayant une délégation individuelle de fonction et de signature couvrant notamment la signature des actes de vente de biens meubles ou immeubles à représenter le Département en sa qualité de vendeur et à ce titre signer les actes à intervenir dans ces affaires.
- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental à établir et signer les actes authentiques en la forme administrative correspondants.

AMÉNAGEMENT DE LA ROUTE DÉPARTEMENTALE N°922 – ÉCHANGES DE TERRAINS NÉCESSAIRES – PAS DE D.U.P. (ARTICLE 1042)

- Emet un avis favorable aux échanges de terrains sur la route départementale n° 922 pour le Carrefour RD 42 et les créneaux de dépassement sur les Communes de Saint-Cirgues-de-Malbert et Saint-Martin-Valmeroux sans DUP (article 1042 du code général des impôts). La mutation de ces parcelles fera l'objet de deux actes d'échange avec soulte de 34,20 € et 270,32 € à la charge du Département. Les frais d'actes notariés seront à la charge du Département.
- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer les actes notariés en application de la présente délibération et à régler les frais y afférent.

AMÉNAGEMENT DE LA ROUTE DÉPARTEMENTALE N° 922, N° 60 ET N° 64 – ACQUISITIONS DE TERRAINS NÉCESSAIRES – PAS DE D.U.P. (ARTICLE 1042)

- Décide des acquisitions de terrains nécessaires à l'aménagement des routes départementales n° 922 sur la Commune de Jaleyrac pour le créneau de dépassement à la Beysserre, n° 60 sur la Commune de Tournemire pour l'aménagement à la Malétie et n° 64 sur la Commune de Crandelles pour l'aménagement à Labouygues. L'engagement financier du Département est de 936,55 €.
- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer l'acte notarié lié à ces acquisitions et à régler les frais y afférent.
- Sollicite l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement prévue par l'article 1042 du Code Général des Impôts.

AMÉNAGEMENT DE LA ROUTE DÉPARTEMENTALE N° 60, N° 64 ET N° 35 – ACQUISITIONS DE TERRAINS NÉCESSAIRES – PAS DE D.U.P. (ARTICLE 1042)

- Décide des acquisitions de terrains nécessaires à l'aménagement des routes départementales n° 60 sur la Commune de Tournemire pour l'aménagement à la Malétie, n°64 sur la Commune de Crandelles pour l'aménagement à Labouygues et n° 35 sur la Commune de Fontanges pour la régularisation au bourg. L'engagement financier du Département est de 492,65 €.
- Autorise les Vice-présidents ayant une délégation individuelle de fonction et de signature couvrant notamment la signature des actes d'acquisitions ou de vente de biens meubles ou immeubles à représenter le Département en sa qualité d'acquéreur et à ce titre signer l'acte à intervenir dans ces affaires.
- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental à recevoir et authentifier l'acte authentique en la forme administrative correspondant et à régler les frais y afférent.
- Sollicite l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement prévue par l'article 1042 du Code Général des Impôts.

AMÉNAGEMENT DE LA ROUTE DÉPARTEMENTALE N° 922 – ACQUISITION DE TERRAINS NÉCESSAIRES – PAS DE D.U.P. (ARTICLE 1042)

- Décide de l'annulation de la délibération de la Commission Permanente n°21CP05-32 du 28 mai 2021 concernant la référence cadastrale ZH48.
- Décide de l'acquisition du terrain nécessaire à l'aménagement de la route départementale n° 922 sur la Commune de Jaleyrac pour le créneau de dépassement de La Besseyre. L'engagement financier du Département est de 157,05 €.
- Autorise les Vice-présidents ayant une délégation individuelle de fonction et de signature couvrant notamment la signature des actes d'acquisitions ou de vente de biens meubles ou immeubles à représenter le Département en sa qualité d'acquéreur et à ce titre signer l'acte à intervenir dans cette affaire.
- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental à recevoir et authentifier l'acte authentique en la forme administrative correspondant et à régler les frais y afférent.
- Sollicite l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement prévue par l'article 1042 du Code Général des Impôts.

AMÉNAGEMENT DE LA ROUTE DÉPARTEMENTALE N° 322 – ACQUISITION DE TERRAINS NÉCESSAIRES – PAS DE D.U.P. (ARTICLE 1042)

- Décide de l'annulation de la délibération de la Commission Permanente n°11CP03-48 du 20 mai 2011 concernant la référence cadastrale A1229 (parcelle mère).
- Décide de l'acquisition d'un terrain nécessaire à l'aménagement de la route départementale n° 322 sur la Commune de Moussages pour le dérasement de talus à la sortie de Moussages. L'engagement financier du Département est de 187,72 €.
- Autorise les Vice-présidents ayant une délégation individuelle de fonction et de signature couvrant notamment la signature des actes d'acquisitions ou de vente de biens meubles ou immeubles à représenter le Département en sa qualité d'acquéreur et à ce titre signer l'acte à intervenir dans cette affaire.
- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental à recevoir et authentifier l'acte authentique en la forme administrative correspondant et à régler les frais y afférent.
- Sollicite l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement prévue par l'article 1042 du Code Général des Impôts.

AMÉNAGEMENT DES ROUTES DÉPARTEMENTALES N° 64 ET N° 922 – INDEMNISATION DE FERMIERS

- Décide de l'indemnisation de deux exploitants fermiers sur la Commune de Crandelles pour l'aménagement à Labouygues sur la route départementale n° 64 et sur la Commune de Saint-Martin-Valmeroux pour le carrefour RD 42 et le créneau de dépassement sur la route départementale n° 922. L'engagement financier du Département est de 850,80 €.
- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer la convention d'indemnisation à intervenir dans ces affaires.

AMÉNAGEMENT DE LA ROUTE DÉPARTEMENTALE N° 678 - ACQUISITION DE TERRAINS NÉCESSAIRES – AVEC D.U.P. (ARTICLE 1045)

- Décide de l'annulation de la délibération de la Commission Permanente n°09CP01-077 du 30 janvier 2009 concernant les références cadastrales B684 et B685 (parcelles mères).
- Décide de l'acquisition des terrains nécessaires à l'aménagement de la route départementale n° 678 sur la Commune du Vigean pour Le Vigean Beyrecombe. L'engagement financier du Département est de 164,07 €.
- Autorise les Vice-présidents ayant une délégation individuelle de fonction et de signature couvrant notamment la signature des actes d'acquisitions ou de vente de biens meubles ou immeubles à représenter le Département en sa qualité d'acquéreur et à ce titre signer l'acte à intervenir dans cette affaire.
- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental à recevoir et authentifier l'acte authentique en la forme administrative correspondant et à régler les frais y afférent.

SOLIDARITÉ SOCIALE

SUBVENTION À L'ASSOCIATION SOLINUM POUR LE DÉPLOIEMENT D'UN OUTIL NUMÉRIQUE POUR L'ACTION SOCIALE DANS LE CANTAL

- Approuve le versement d'une subvention à l'association Solinum pour la mise en place de la plateforme Soliguide dans le Cantal.
- Approuve le montant du concours financier du Conseil départemental à hauteur de 25 000 € pour la période 2021-2022 en deux versements :
 - un acompte de 10 000 € en 2021 ;
 - le solde de 25 000 € en 2022.

ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX ORGANISMES ET ASSOCIATIONS À CARACTÈRE SOCIAL

- Attribue 31 subventions pour un montant global de 81 100 € à divers organismes ou associations à caractère social.

SOLIDARITÉ TERRITORIALE

AIDE DÉPARTEMENTALE EXCEPTIONNELLE POUR LE DÉNEIGEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE - HIVER 2020-2021

- Décide d'attribuer à 49 Communes des subventions représentant un montant total d'aides ainsi réparti :
 - 45 196 € en fonctionnement,
 - 6 144 € en investissement.

CONTRAT CANTAL DÉVELOPPEMENT 2016-2021 : AVENANT N° 2 AU CONTRAT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUMÈNE-ARTENSE

- Approuve l'avenant n°2 au Contrat Cantal Développement 2016-2021 de la Communauté de Communes Sumène-Artense faisant état d'un soutien global du Conseil départemental à hauteur de 780 000 € pour 13 opérations.
- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ledit avenant en conformité avec la maquette financière.

CONTRAT CANTAL DÉVELOPPEMENT 2016-2021 : AVENANT N° 2 AU CONTRAT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA CHÂTAIGNERAIE CANTALIENNE

- Approuve l'avenant n°2 au Contrat Cantal Développement 2016-2021 de la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne faisant état d'un soutien global du Conseil départemental à hauteur de 1 980 000 € pour 21 opérations.
- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ledit avenant en conformité avec la maquette financière.

CONTRAT CANTAL DÉVELOPPEMENT 2016-2021 – ENGAGEMENT DE L'OPÉRATION PORTÉE PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CÈRE ET GOUL EN CARLADÈS : RENOUVELLEMENT DU RÉSEAU AEP ET MISE EN SÉPARATIF DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE POLMINHAC (PLACE DE L'ÉGLISE)

- Attribue à la Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès une subvention de 12 565 € HT pour les travaux de renouvellement du réseau AEP et de mise en séparatif du réseau d'assainissement collectif de la place de l'église de la commune de Polminhac, incluant la maîtrise d'œuvre, sur la base d'une dépense éligible de 62 826 € HT. Cette opération relève de l'action inscrite au Contrat Cantal Développement du territoire pour la période 2016-2021.

CONTRAT CANTAL DÉVELOPPEMENT 2016-2021 – ENGAGEMENT DE L'OPÉRATION PORTÉE PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CÈRE ET GOUL EN CARLADÈS : MISE EN PLACE D'ÉQUIPEMENTS POUR LA SECTORISATION ET LA TÉLÉSURVEILLANCE - TRANCHE 2

- Attribue à la Communauté de communes Cère et Goul en Carladès une subvention de 27 000 € HT pour les travaux de mise en place d'équipements pour la sectorisation et la télésurveillance des réseaux d'eau potable incluant la maîtrise d'œuvre (Tranche 2), sur la base d'une dépense éligible de 136 000 € HT. Cette opération relève de l'action inscrite au Contrat Cantal Développement du territoire pour la période 2016-2021.

CONTRAT CANTAL DÉVELOPPEMENT 2016-2021 – ENGAGEMENT DE L'OPÉRATION PORTÉE PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CÈRE ET GOUL EN CARLADÈS : RÉNOVATION DES CANALISATIONS D'AEP SUR LES COMMUNES DE CROS-DE-RONESQUE ET JOU-SOUS-MONJOU

- Attribue à la Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès une subvention de 7 060 € HT pour les travaux de rénovation des canalisations d'AEP sur les Communes de Cros-de-Ronesque et Jou-sous-Monjou, sur la base d'une dépense éligible de 35 300 € HT. Cette opération relève de l'action inscrite au Contrat Cantal Développement du territoire pour la période 2016-2021.

CONTRAT CANTAL DÉVELOPPEMENT 2016-2021 – ENGAGEMENT DE L'OPÉRATION PORTÉE PAR LA COMMUNE DE MOUSSAGES : TRAVAUX DE RESTAURATION DU BAR-RESTAURANT LE MARILHOUX

- Attribue à la Commune de Moussages une subvention de 3 315 € HT pour les travaux de réhabilitation du bâtiment du bar-restaurant le Marilhoux sis sur cette même Commune, sur la base d'une dépense éligible de 13 260 € HT. Cette opération relève de l'action inscrite au Contrat Cantal Développement du territoire pour la période 2016-2021.

CONTRAT CANTAL DÉVELOPPEMENT 2016-2021 – OPÉRATION PORTÉE PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAINT-FLOUR COMMUNAUTÉ : EXTENSION DE LA MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE DE NEUVÉGLISE-SUR-TRUYÈRE

- Attribue à la Communauté de Communes Saint-Flour Communauté une subvention de 85 662 € HT pour le programme d'extension de la Maison de santé pluridisciplinaire de Neuvéglise-sur-Truyère, sur la base d'une dépense éligible de 285 541 € HT. Cette opération relève de l'action inscrite au Contrat Cantal Développement du territoire pour la période 2016-2021.

CONTRAT CANTAL DÉVELOPPEMENT 2016-2021 – ENGAGEMENT D'UNE OPÉRATION PORTÉE PAR LA COMMUNE DE VEYRIÈRES : RÉNOVATION DE L'ANCIEN PRESBYTÈRE À DESTINATION D'UN LOGEMENT LOCATIF

- Attribue à la Commune de Veyrières une subvention de 11 500 € calculée sur la base d'une dépense éligible de 46 000 € HT pour les travaux de création d'un logement communal. Cette opération est inscrite au Contrat Cantal Développement signé avec la Communauté de Communes Sumène-Artense pour la période 2016-2021. Les dépenses seront prises en compte à compter du 21 juin 2021 conformément à la demande de démarrage anticipé de l'opération accordée par le Conseil départemental à la demande du maître d'ouvrage.

CONTRAT CANTAL DÉVELOPPEMENT 2016-2021 – ENGAGEMENT DE L'OPÉRATION PORTÉE PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUMÈNE-ARTENSE : PROGRAMME DE QUALIFICATION 'TOURISME ET HANDICAP' DE LA BASE NAUTIQUE DE LASTIOULLES

- Attribue à la Communauté de Communes Sumène-Artense une subvention de 21 460 € HT pour la qualification « Tourisme et handicap » de la base nautique de Lastiouilles, sur la base d'une dépense éligible de 71 352 € HT. Cette opération est inscrite à l'avenant n° 1 du Contrat Cantal Développement signé avec la Communauté de Communes Sumène-Artense pour la période 2016-2021. Les dépenses seront prises en compte à compter du 23 octobre 2019 conformément à la demande de démarrage anticipé de l'opération accordée par le Conseil départemental à la demande du maître d'ouvrage.

PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN : CONVENTION-TYPE DE FINANCEMENT AVEC LES TERRITOIRES BÉNÉFICIAIRES

- Approuve la convention-type de financement des études relevant de la convention de partenariat opérationnel entre le Conseil départemental du Cantal et la Banque des Territoires dans le cadre du programme Petites Villes de Demain.

PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

- Attribue à la Communauté de Communes du Pays Gentiane une subvention de 10 500 € pour l'étude intitulée « étude d'attractivité territoriale dans le cadre de l'affirmation d'une politique d'amélioration de l'offre de services et d'accompagnement aux familles, à la jeunesse et aux besoins multigénérationnels, en lien avec les objectifs Petites Villes de demain ».
- Attribue à la Communauté de Communes du Pays Gentiane une subvention de 11 750 € pour l'étude intitulée « étude de diagnostic, de faisabilité et de programmation concernant les projets d'hébergements des deux Petites Villes de Demain basée sur l'état des lieux exhaustif de la thématique sur l'ensemble du territoire CCPG ».
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions de financement correspondantes.

PROGRAMMATION 2021 FONDS CANTAL ANIMATION +

- Approuve la programmation 2021 du Fonds Cantal Animation + et attribue des subventions à 31 associations à vocation culturelles pour un montant global de 89 064 €.

FONDS CANTAL ANIMATION

- Attribue des subventions pour un montant global de 21 740 € dans 10 cantons dans le cadre du dispositif d'aides Fonds Cantal Animation.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

- Attribue des subventions pour un montant global de 6 400 € à 5 associations en soutien à l'organisation de manifestations.

SUBVENTIONS A LA FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DES ARCHÉOLOGUES DU CANTAL, AU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE ET À LA BIENNALE D'ART CONTEMPORAIN « CHEMIN D'ART » DE SAINT-FLOUR COMMUNAUTÉ

- Attribue 3 subventions pour un montant global de 27 000 € au titre de l'année 2021 réparties comme suit :
 - 5 000 € à la Fédération des associations des archéologues du Cantal,
 - 15 000 € à Saint-Flour Communauté pour le Pays d'Art et d'Histoire,
 - 7 000 € à Saint-Flour Communauté pour la Biennale d'art contemporain

CONVENTION ENTRE LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET L'ASSOCIATION ECLAT POUR L'ANNÉE 2021

- Attribue une subvention de 90 000 € en faveur de l'Association Eclat, répartie comme suit :
 - 80 000 € pour l'organisation durant l'été 2021 de l'évènement « Champ Libre ! »,
 - 10 000 € pour soutenir les missions du Centre de création artistique « Le Parapluie ».
- Approuve la convention pour l'année 2021 à intervenir avec l'Association Eclat et le Département du Cantal.
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

DÉPLOIEMENT DU SERVICE PUBLIC DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT - CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION PAR LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

- Valide le projet de convention attribuant au Département une subvention d'un montant de 36 115 € de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour le déploiement d'un service public de la performance énergétique de l'habitat sur le territoire du Cantal entre le 1^{er} avril et le 30 septembre 2021.
- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer cette convention.

AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC SOLIHA CANTAL RELATIVE À LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE TRANSITOIRE POUR L'INFORMATION ET LE CONSEIL AUX MÉNAGES EN MATIÈRE DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT

- Valide le principe d'une prolongation sur une période de 2 mois de la mission de SOLIHA Cantal et de l'organisation de la formation et l'accompagnement des agents départementaux, ce qui porte la date d'expiration de la convention au 30 novembre 2021.
- Approuve le projet d'avenant à la convention initiale du 1^{er} avril 2021 prévoyant la prolongation de la convention et l'octroi d'une subvention complémentaire de 9 992 € pour couvrir la période supplémentaire.
- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ledit avenant.

ADHÉSION À L'ASSOCIATION AMORCE

- Valide l'adhésion du Département à l'association AMORCE pour les domaines eau assainissement et énergie dont la cotisation pour le second semestre 2021 s'élève à 234,50 €.
- Désigne comme représentants du Conseil départemental au sein des différentes instances de l'association :
 - Monsieur Gilles CHABRIER comme titulaire,
 - Madame Aurélie BRESSON comme suppléante.

AMÉNAGEMENT ET GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES - SUBVENTION À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUMÈNE-ARTENSE POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE GESTION DES COURS D'EAU

- Décide d'attribuer à la Communauté de Communes Sumène-Artense une subvention de 7 626 € en soutien à la réalisation d'actions de restauration de la ripisylve sur les cours d'eau du Tact et de la Tarentaine sur la base d'un coût éligible de 38 132 €.

ASSISTANCE À L'EXPLOITATION DES DONNÉES DE TÉLÉSURVEILLANCE

- Valide la convention type précisant les modalités d'installation (et le suivi) d'équipements de mesures de débits au niveau des sites de production d'eau potable retenus.
- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer les conventions qui seront établies avec les Collectivités concernées (Commune ou EPCI).

GESTION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES - PAS DE CÈRE

- Décide d'attribuer à la Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès une subvention de 7 840 € en soutien à la réalisation de travaux de réhabilitation du sentier de découverte du Pas de Cère, sur la base d'un coût de 21 040 € TTC.

CONVENTION TYPE DE PARTENARIAT ENTRE LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET LES HÉBERGEURS DE TIERS-LIEUX CYBERCANTAL

- Approuve la convention type de partenariat entre le Conseil départemental du Cantal et les hébergeurs de Tiers-Lieux Cybercantal dans le cadre du Programme Cyber Cantal Tiers-Lieux.
- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer les conventions avec chaque structure partenaire du réseau départemental.

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE (SIG) « ATLAS CANTAL »

- Approuve la nouvelle convention de mise à disposition du SIG départemental « Atlas Cantal » au profit des Communes, Etablissements publics de coopération intercommunale et Syndicats, établissements publics, Services de l'État ou autres organismes exerçant une mission de service public.
- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer la convention de mise à disposition de ce matériel avec chaque bénéficiaire.

TERRITORIALISATION DES SERVICES

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE SAINT-FLOUR COMMUNAUTÉ ET LE DÉPARTEMENT DU CANTAL POUR LES PERMANENCES SOCIALES DANS LES MAISONS DES SERVICES

- Valide la convention de partenariat entre Saint-Flour Communauté et le Département du Cantal pour mettre à disposition, à titre gratuit, un bureau de permanence pour les travailleurs sociaux du Département, dans les Maisons des Services de Saint-Flour Communauté à Chaudes-Aigues, Ruynes-en-Margeride, Pierrefort et Neuvéglise-Sur-Truyère.
- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ladite convention.

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION À TITRE GRATUIT DE LOCAUX AU SEIN DE LA MAIRIE DE SAINT-PAUL-DES-LANDES EN FAVEUR DES SERVICES DU PÔLE SOLIDARITÉ DÉPARTEMENTALE

- Valide la convention de mise à disposition à titre gratuit d'un bureau au sein des locaux de la Mairie de Saint-Paul-des-Landes, sise 2 rue de la Mairie (15250), pour les permanences des Services Action Social et de Protection Maternelle et Infantile du Département.
- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ladite convention.

CONVENTION D'OCCUPATION EN VUE D'IMPLANTATION D'ÉQUIPEMENTS DE RADIOCOMMUNICATION AVEC LES OPÉRATEURS DE TÉLÉPHONIE MOBILE

- Approuve les conventions-types nationales d'occupation à intervenir avec les différents opérateurs de réseau en vue d'implantation d'équipements de radiocommunication.
- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer lesdites conventions.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Bruno FAURE

Date de publication le : 29 septembre 2021

Toutes les délibérations peuvent être consultées au Service des assemblées et des affaires juridiques.